

POURQUOI INSTALLER 35 MILLIONS DE COMPTEURS COMMUNICANTS ?

Une ambition énergétique encadrée par la loi

La pose des compteurs communicants constitue une ambition légale d'intérêt général dont s'acquitte le distributeur d'électricité Enedis. Dans le cadre législatif et réglementaire, le décret n°2010-1022 du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité rend obligatoire la mise en œuvre des compteurs communicants. Cette obligation a été reprise récemment dans le Code de l'énergie à l'article R341-4.

Les usages et les attentes des clients évoluent, les réseaux aussi

La digitalisation du système électrique est incontournable pour apporter l'intelligence nécessaire au réseau et s'adapter aux nouveaux usages. Dans ce cadre et pour répondre aux attentes des collectivités, Enedis propose différentes actions servant des objectifs complémentaires pour accompagner notamment l'essor des énergies renouvelables et la mobilité électrique.

LE COMPTEUR LINKY AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique entraîne de nombreux bouleversements pour le système électrique, sources de défis et d'opportunités. Celle-ci amène le distributeur à repenser sa mission pour se positionner en Opérateur de Système de Distribution (DSO) au service des ambitions énergétiques et des développements des territoires, ainsi Enedis ;

- ❖ développe un réseau public de distribution compatible avec les nouveaux usages (énergies renouvelables, véhicules électriques, pilotes énergétiques locaux,...) en planifiant et en dimensionnant les infrastructures en conséquence,
- ❖ développe sa capacité à optimiser le réseau électrique au service des projets locaux,
- ❖ développe une gestion du réseau plus dynamique et au plus proche du temps réel,
- ❖ accompagne le déploiement du très haut débit.



Faciliter l'essor des énergies renouvelables



Réussir les projets d'aménagement et d'urbanisme et leur évolution vers les Smart Cities



Favoriser le développement de la mobilité électrique



Offrir un service de qualité avec le développement du réseau public optimisé (raccordements et travaux), qualité de fourniture, lutte contre la précarité énergétique



Développer l'attractivité des territoires vers une économie bas-carbone, pourvoyeuse d'emplois et de nouvelles activités économiques à valeur ajoutée



Aider à mieux consommer, apporter des informations et des services pour évaluer les actions d'économie d'énergie et de planification énergétique territoriale

Chiffres clés du programme national Linky



2015 → 2021
6 ans de déploiement



35 millions de compteurs Linky à poser



5 Md€ de budget global

LE COMPTEUR LINKY AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET DE VOS CITOYENS

Accompagner les territoires dans leur transition énergétique

La transition énergétique nécessite pour Enedis de bien connaître le système électrique et de suivre ses évolutions. Communes, départements, régions, urbanistes ou bailleurs sociaux... autant d'acteurs qui ont besoin d'utiliser les données issues du compteur communicant Linky pour améliorer l'aménagement et l'attractivité de leur territoire.

Mettre à disposition des données

La mise à disposition des données de consommation et de production permet de planifier et d'observer les évolutions de la performance énergétique d'un territoire. Elle permet également d'accompagner les programmes de rénovation énergétique et de suivre plus finement les consommations des bâtiments publics. Enedis s'engage à mettre à disposition des agrégats de données énergétiques standards ou sur mesure pour faciliter la planification énergétique et climatique des territoires.

ET AU SERVICE DES CLIENTS

Le compteur Linky permet d'ores et déjà de simplifier fortement les opérations de relève et de facturation, avec à la clé, un gain de temps et d'efficacité pour tous les clients, notamment :

- ✓ Le suivi des consommations d'électricité (la consommation par jour, des historiques et des comparaisons via un espace personnel sécurisé accessible sur internet) ;
- ✓ Des interventions à distance, sans rendez-vous et sans dérangement (mise en service, changement de puissance, relevé de compteur, résiliation...);
- ✓ Une facturation sur la base de la consommation réelle et non plus sur des estimations ;
- ✓ Une identification plus rapide des pannes réduisant ainsi les temps de coupure.



ET SI VOUS AVIEZ D'AUTRES QUESTIONS SUR LINKY ?...

Qui est concerné par la pose du compteur Linky ?

Tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 kVa (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, état). L'installation est gratuite.

Peut-on refuser la pose du compteur ?

Les compteurs sont des matériels de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le client doit donner l'accès au compteur pour permettre à Enedis d'exercer sa mission de service public.

Qui pose les compteurs Linky ?

Un technicien spécialement habilité et formé, il peut être salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire Enedis. L'intervention dure environ 30 minutes et n'engendre aucun travaux. La présence du client est nécessaire seulement si le compteur se trouve à l'intérieur du logement. Dans tous les cas, un courrier est envoyé 45 jours avant l'intervention du poseur à tous les clients.

Quelles données enregistre le compteur Linky ?

Linky enregistre uniquement les données de consommation globale d'électricité. Le compteur ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni nom, ni adresse, ni coordonnées bancaires...) Ces données sont cryptées, elles sont la propriété des clients et ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client. Enedis est responsable du respect de la confidentialité des informations personnelles de ses clients et respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).



Ça bouge en Haute-Saône

Déploiement du compteur Linky sur votre territoire

Au 1^{er} juillet 2018

4%
de compteurs
posés

7% de
concentrateurs
posés

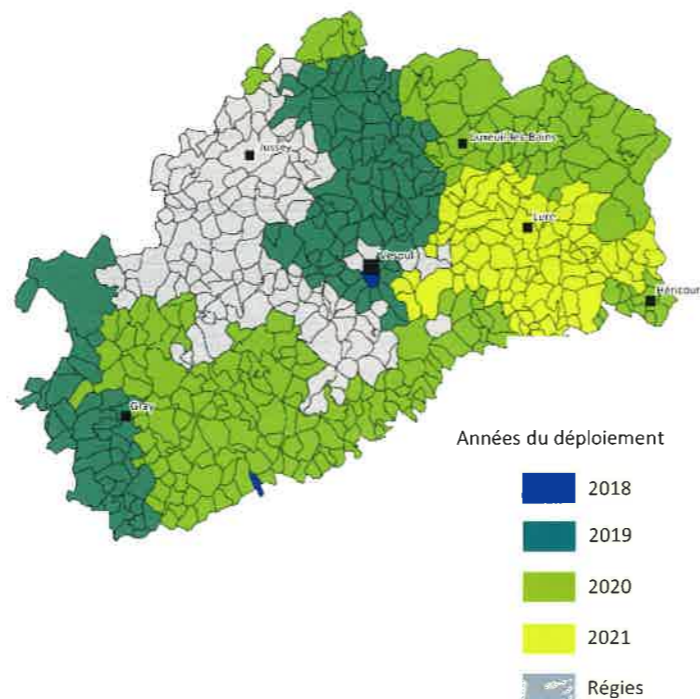
Objectifs à 2021

Déployer
119 290
compteurs

Et
3 119
concentrateurs

3 entreprises de pose

- ✓ SCOPELEC
- ✓ 5COM
- ✓ SOLUTIONS30



Enedis & VOUS

LA LETTRE À DESTINATION DES
COLLECTIVITÉS LOCALES ET
DES AUTORITÉS CONCÉDANTES

n°07

JUILLET 2018
Haute-Saône



Ça bouge en Haute-Saône

Le déploiement du compteur Linky
sur votre territoire



Rendez-vous

- ❖ Trophée des Entreprises de Franche-Comté
- ❖ Carrefour des Maires et des Élus locaux



À LA UNE POUR VOUS

Le compteur Linky au service des collectivités et des citoyens

Nous n'avons pas répondu à toutes vos questions ?

- Trouvez plus d'information sur www.compteur-linky.com
- Pour toute question, contactez le numéro vert (service et appel gratuit) **0 800 054 659**
- Retrouvez-nous sur Twitter : @enedis_als_frc ou @CompteurLinky

Votre interlocuteur de proximité Enedis reste également à votre disposition.



Rendez-vous

- ❖ 3 octobre : 6^{ème} édition des Trophées des Entreprises de Franche-Comté à Micropolis à Besançon
- ❖ 11 & 12 octobre : 7^{ème} édition du Carrefour des Maires et des Élus locaux à Micropolis à Besançon



Vos contacts

Votre Accueil Collectivités Locales
Tel. : 09 69 32 18 11

Pour nous écrire
Enedis
Direction Territoriale de Haute-Saône
8 rue André Maginot - 70000 VESOUL
mail@colloc-70@enedis.fr

Votre espace Collectivité sur Internet
www.enedis.fr/collectivite-locale